LETTRE DE MONSEIGNEVR LE CARDINAL du Perron.

A MONSEIGNEVR le Prince.

A PARIS,

Chez PIERRE CHEVALIER ruë S. Iacques à l'Image S. Pierre prés les Mathurins.

M. DC. XIV.

Auec permission.



LETTRE DE MONSEIGNEVR LE CARDINAL du Perron.

A MONSEIGNEVR le Prince.



ONSIEVR,

L'affection que i'ay à vostre seruice, & l'hõneur qu'il vous a pleu me faire de m'aduertir de vos loüables desseins pour le bien du Roy & du Royaume, m'obligent de prier Dieu que

l'yſſuë en ſoit autant heureuſe, que la propoſitiõ en eſt plauſible. Il eſt vray que c'eſt choſe que j'oſe moins eſperer que deſirer, ſi vous demeurez cependant eſloigné de leurs Majeſtez, & ne les aſſiſtez auſſi biẽ de voſtre preſence que de vos conſeils. Il n'y a ſi parfaict gouuernement d'Eſtat, & principalement ſoubs la minorité des Rois, qui puiſſe plaire à tous, & où il ne ſe trouue quelque choſe à redire. Mais comme vn ancien a prudemment eſcrit, qu'il n'y a point de ſi mauuais Prince qui ne vaille mieux qu'vne guerre ciuile: Ainſi peut-on dire du regime des Eſtats, qu'il n'y a point d'adminiſtration quelle quelle ſoit, qui ne vaille mieux qu'vne diſcorde ciuile. Ie ſçay que vos intentions en ſont fort éloignées; mais ie ſçay auſſi que les ſuç-

cez ſont ſouuent fort éloignez des intentions. Il ſe fera pluſieurs rapports de vous à la Reyne, & de la Reyne à vous, qui eſtant preſent ſeront nuls, eſtant abſents s'aigriront par les chemins, & vous rempliröt les eſprits de ſoupçős. Et vous meſmes ne ſçauriez empeſcher que pluſieurs vous voyant ſeparé de la Cour, & croyans que voſtre ſeparation procede de meſcontentement, ne ſe ſeruent de l'ombre de voſtre nom pour troubler la tranquilité publique. Meſſieurs vos predeceſſeurs ont touſiours eu beaucoup plus d'heur & de contentement quãd ils ont eſté aupres des Roys & à la Cour, qui eſt le Ciel où tels aſtres doiuent luire, que quãd ils en ont eſté eſloignez. Et neantmoins jamais aucũ d'eux n'y a plus eu de part, ny en authorité, ny en

graces & faueurs de leurs Majestez que vous auez eu iusques icy ; s'estant la bonté de la Reyne, qui a tousiours essayé de donner contétement à chacun, particulierement pleuë & estudiée à rechercher tous moyens de vous obliger. Vos vtiles aduis de reformation s'executeront trop mieux quād vous serez aupres d'elle, pour luy aider à y tenir la main, que quād vous serez en lieu où vostre absence interpretée à mescontentement, fera prendre vos bonnes intentions pour pretextes. La France a la memoire si recente, & est encore si lasse de la misere des troubles passez, que le premier article de toute reformatió doit estre l'entretien de la paix; de la rupture de laquelle si ceux à l'occasió de qui elle a esté rompuë les autres-fois, eussent peu voir les

ſuittes peintes en vn tableau, & s'imaginer à combien de malheurs d'Eſtat & de Religion, ils ont ouuert les portes, & quelles maledictions de Dieu & des hommes ils ont encouruës; ils euſſent mieux aimé ſe jetter eux meſmes dedās le feu, que d'eſtre cauſes de l'ēbraſement de leur patrie. Ie ne vous repreſente point ces choſes, comme doutant que ne les ayez en aſſez grande horreur; voſtre bon naturel & voſtre zele au bien de la Religion & du Royaume en donnent trop d'aſſeurance: Mais afin de vous ſupplier de prēdre garde que pluſieurs eſprits turbulents & deſireux de nouueauté, n'abuſent de l'occaſion de voſtre éloignement pour allumer vn feu qu'il ſera plus facile de preuenir que d'eſteindre; mais qui en fin cuira plus à ceux

qui l'allumerõt, qu'à aucũs autres. Car Dieu qui protege ſeparement les cauſes des Roys, des Veſues & des Orphelins, les protegera encore plus puiſſammẽt quand elles ſerõt conjointes toutes trois enſemble ; Et vous meſme ſerez le premier à expoſer voſtre vie pour leur defence. Ie le prie qu'il n'en ſoit point de beſoin, & vous de me tenir,

Monſieur, pour

Voſtre treſ-humble & treſ-affectionné ſeruiteur I. CARDINAL DV PERRON.

De Paris ce 3. Mars 1614.